



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE
MONTPELLIER

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2022, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE.

La rectrice de la Région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2022, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE :



Monsieur AYMARD Stephane, attaché d'administration de l'état hors classe, président, Rectorat de l'académie de Montpellier, Montpellier.

Madame MARCHANT-CATELIN Muriel, ingénieure de recherche hors classe, vice-présidente, Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse.

Monsieur ROUSSEAU Yves, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Perpignan, Perpignan.

Monsieur MANDELBAUM Pascal, ingénieur de recherche de 2ème classe, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame AYRAL Hélène, attachée principale d'administration de l'état, suppléante, Rectorat de l'académie de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 23 MAI 2022



Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL